CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LE PORT

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nombre de membres en exercice :

- Titulaires : 09
- Suppléants : 09

A l'ouverture de la séance :

Nbre de présents : 06
de votants : 06

Séance du Lundi 10 Mars 2014

OBJET

Affaire n° 2014 - 001

CCAS

BUDGET

PRIMITIF

2014

NOTA : La Vice-présidente certifie que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 03 Mars 2014.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le lundi 10 Mars, le Conseil d'Administration s'est réuni au CCAS du PORT après convocation légale sous la présidence de Madame Sabine LE TOULLEC, Vice-présidente et membre titulaire.

Etaient présents : Mme Sabine LE TOULLEC membre titulaire, Mme Paule WOLFF membre titulaire, Mme Marthe ALBUFFY membre titulaire, Mme Simone BIEDINGER membre titulaire, Mme Maryse DACHE membre titulaire M. Serge FONTAINE membre titulaire.

Assistaient également à la séance : M. Johann HO-PIN, Directeur du CCAS, M. Patrick ALPHONSINE, Responsable du pôle aide et solidarité, M. Jean Louis Angela, Coordonnateur CEJ CTG, Mme Christelle VAUDEMONT, Réussite Éducative, Mme Karine AH-SON, Direction Ressource Humaine Ville du Port, M. Philippe CHANE CHIT SANG, Direction Financière Ville du Port.

Ouverture de la séance : 16h00.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

.....
.....

LE PRESIDENT

DEPARTEMENT DE LA REUNION * CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE * MAIRIE DU PORT C.C.A.S. * REPUBLIQUE FRANÇAISE

Sabine LE TOULLEC

C.C.A.S DU PORT
Vice - Président

Affaire 2014-001

BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Le Port est appelé à se prononcer sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2014.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En Section d'Investissement, sont prévues les dépenses et les recettes aux chapitres ci-après :

B.P. 2014 DEPENSES	LIBELLES / CHAPITRES	B.P. 2014 RECETTES
	Opérations réelles	
	10 – Dotations, fonds divers et réserves	12 500,00
14 000,00	20 – Immobilisations incorporelles	
60 000,00	21 – Immobilisations corporelles	
13 500,00	23 – Immobilisations en cours	
6 000,00	27 – Autres immobilisations financières	6 000,00
93 500,00	***Sous-total Opérations réelles***	***18 500,00***
	Opérations d'ordre	
	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000,00
93 500,00	**TOTAL INVESTISSEMENT**	**93 500,00**

■ **EN RECETTES**

⌧ Chapitre 10 (12 500 €) :

Il s'agit de la recette du Fonds de Compensation de la T.V.A. versée par l'État.

■ **EN DEPENSES**

⌧ Chapitre 20 (14 000 €) :

Ce chapitre regroupe les crédits destinés aux insertions et acquisitions de logiciels.

⌧ Chapitre 21 (60 000 €) :

Ce chapitre regroupe les crédits destinés à l'acquisition de matériels et d'équipements pour les structures de petite enfance et les services.

⌧ Chapitre 23 (13 500 €) :

Ce chapitre regroupe les crédits destinés à des travaux ou à des versements d'avances sur commandes.

⌧ Chapitre 27 (6 000 €) :

Il s'agit des prêts du C.C.A.S. aux personnes en difficulté. Ce chapitre se lit aussi bien en dépenses qu'en recettes puisque ces prêts du C.C.A.S. génèrent automatiquement une créance envers les bénéficiaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En Section de Fonctionnement, sont prévues les dépenses et les recettes aux chapitres ci-après :

B.P. 2014 DEPENSES	LIBELLES / CHAPITRES	B.P. 2014 RECETTES
	Opérations réelles	
	013 – Atténuation de charges	6 000,00
	70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	256 000,00
	74 – Dotations et participations	6 941 877,22
	77 – Produits exceptionnels	3 000,00
272 220,22	011 – Charges à caractère général	
6 269 216,00	012 – Charges du personnel et frais assimilés	
1 800,00	6573 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics	
515 641,00	6574 – Subventions de fonctionnement aux associations	
53 000,00	65 – Autres charges de gestion courante	
20 000,00	67 – Charges exceptionnelles	
	Sous-total Opérations réelles	
	Opérations d'ordre	
75 000,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	
7 206 877,22	**TOTAL FONCTIONNEMENT**	**7 206 877,22**

■ **EN DEPENSES**

⌦ Chapitre 011 (272 220,22 €) :

Ce chapitre regroupe les crédits nécessaires aux dépenses de fonctionnement générées par l'activité quotidienne des services d'administration générale, de la petite enfance, de la prévention / éducation et d'aide aux personnes âgées.

⌦ Chapitre 012 (6 269 216 €) :

Ce chapitre concerne les dépenses liées au personnel.

⌦ Chapitre 65 (570 441 €) :

Il s'agit principalement des crédits liés, d'une part, aux actions d'aide et de secours aux personnes en difficulté et, d'autre part, aux subventions versées aux associations. Ces articles font l'objet d'une présentation et d'un vote propre ci-après.

⌦ Chapitre 67 (20 000 €) :

Il s'agit d'intérêts moratoires ou toute autre charge de nature exceptionnelle pouvant apparaître au cours de l'exercice.

■ **EN RECETTES**

⌦ Chapitre 013 (6 000 €) :

Ce chapitre regroupe les remboursements d'indemnités journalières versées par les organismes sociaux.

⌦ Chapitre 70 (256 000 €) :

Ce chapitre regroupe les différentes recettes de prestations de services telles que :

- les participations des parents aux frais de crèche et jardin d'enfants,
- les participations des retraités aux frais de portage de repas à domicile,
- les produits de location de salle,
- les recettes de concessions de cimetière.

⌦ Chapitre 74 (6 941 877,22 €) :

Ce chapitre présente les subventions versées au C.C.A.S par :

- le budget communal (3 100 000 €),
- l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances,
- les remboursements effectués par l'Agence de Services et de Paiements pour les emplois aidés d'insertion,
- les organismes sociaux pour les actions liées à la petite enfance (CAF pour les prestations de service) et au portage de repas à domicile pour les personnes âgées (Caisse Allocations Familiales, Caisse Générale de Sécurité Sociale, Caisse Réunionnaise de Retraite, SLI pour l'aide ménagère).

⌧ Chapitre 77 (3 000 €) :

Ce chapitre concerne les produits exceptionnels qui peuvent provenir notamment de versements de la Caisse Générale de Sécurité Sociale ou des assurances.

LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre sont constituées d'un montant de 75 000 € correspondant au traitement des amortissements (chapitre 042 en dépenses de fonctionnement et chapitre 040 en recettes d'investissement).

En outre, le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur la répartition des crédits prévus aux associations. La liste des bénéficiaires est la suivante :

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS ET AUX ASSOCIATIONS

LISTE DES BENEFICIAIRES

Article 6573 : 1 800,00 €

BENEFICIAIRE	MONTANT
Collège Oasis – Dispositif Réussite Éducative	800,00
A répartir – Dispositif Réussite Éducative 2014	1 000,00
TOTAL DES SUBVENTIONS	**1 800,00**

Article 6574 : 515 641,00 €

BENEFICIAIRE	MONTANT
Association Portoise pour l'Enfance et la Famille – APEF	192 000,00
Association de Prévention par des Pratiques Éducatives Informelles – APPEI	97 000,00
Association Coccinelles	95 000,00
Association Les Petits Pandas	10 000,00
Association Portoise Solidarité et Amitié – APSA	10 000,00
Association Réseau Oté !	18 000,00
Association Générale Réunionnaise des Retraités	8 000,00
Association Réunionnaise Aide Juridique aux Familles – ARAJUFA	5 000,00
Association Réunionnaise pour la Prévention du Sida – ARPS	3 000,00
ATD Quart Monde	4 000,00
Banque Alimentaire des Mascareignes	7 000,00
Comité Valentin Haüy de La Réunion	1 000,00
Enfants du Monde	2 000,00
Réseau Gérontologique de l'Ouest	1 775,00
Secours Catholique	2 000,00
Union Départementale des Associations de la Réunion – UDAF	1 000,00
Village Titan – Centre Culturel	7 900,00
A répartir – Dispositif Réussite Éducative 2013	29 726,00
A répartir – Dispositif Réussite Éducative 2014	21 240,00
TOTAL DES SUBVENTIONS	**515 641,00**

Après discussion et délibération, le Conseil d'Administration à l'unanimité approuve :

- **le projet de Budget Primitif 2014 du CCAS voté par chapitre ;**
- **les subventions à verser aux organismes publics et aux associations.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

REÇU LE
19 MARS 2014
SOUS-PRÉFECTURE de ST-PAUL

DEPARTEMENT DE LA REUNION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE DU PORT
C.C.A.S.
REPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR EXTRAIT CONFORME

C.C.A.S. DU PORT
Vice - Président

LE PRESIDENT

Sabine LE TOULLEC